

la différence entre le droit commun et le droit comblaire

Par **Visiteur**, le 11/11/2007 à 23:10

vs avez le gd salut d'Anas,slvp je désire bien coriger l plan pr l quel j'ai opté,première partie:la solidarité comblaire 1) l'études de la soludarité comblaire A)application des principes généraux de la solidarité B)dérogation au dt commun,Deuxième partie: Les caractéristiques de la solidarité comblaire 1)L'aval ,l'endossement,l'acceptation A)L'aval B)l'endossementC)l'acceptation 2)le principe d'inopposabilité,merci bcp pr votre attention